

**Tableaux des catégories de revenu CLTB actualisé au 01/01/2024
(indexation annuelle en janvier)**

Revenus maximums par type de ménages et par catégories (hors allocations familiales) (en €)

Nombre enfants à charge Catégorie	Isolé	Ménage 1 Revenu							
	0	0	1	2	3	4	5	6	7
A	27.499	30.555	33.174	35.793	38.411	41.030	43.649	46.268	48.887
B	24.414	28.037	30.001	31.966	33.930	35.894	37.858	39.823	41.787
C	21.329	25.520	26.829	28.139	29.448	30.758	32.067	33.377	34.686
D	18.243	23.002	23.657	24.312	24.967	25.621	26.276	26.931	27.586

Nombre enfants à charge Catégorie	Ménage 2 Revenus et plus							
	0	1	2	3	4	5	6	7
A	34.920	37.539	40.157	42.776	45.395	48.014	50.633	53.252
B	31.311	33.275	35.239	37.204	39.168	41.132	43.096	45.061
C	27.702	29.012	30.321	31.631	32.940	34.250	35.559	36.869
D	24.094	24.749	25.403	26.058	26.713	27.368	28.022	28.677

Revenus pris en compte:

Nous additionnons les revenus de tous les membres du ménage, sauf ceux des enfants à votre charge (pour lesquels vous percevez des allocations familiales).

Nous considérons les revenus annuels net imposables repris dans votre dernier avertissement-extrait de rôle. Sont également considérés comme revenu le montant du revenu d'intégration, et les allocations aux personnes handicapées.

*Chaque enfant avec une reconnaissance de **handicap** donne droit à un saut d'une colonne vers la droite (comme un enfant à charge en +), chaque adulte avec un reconnaissance de handicap donne droit à un double saut de colonne vers la droite*

*Les candidats âgés de **50 ans ou plus** ont droit à un saut de colonne vers la droite (comme un enfant à charge en +)*